

## ANNEXE 1 : FICHE SYNTHÉTIQUE – PROJET DE LA CÔTE-D'OR

### TERRITOIRE

*Pop.* : 524 144 (44,6 % en zone non conventionnée) *Densité* : 60 hab/km<sup>2</sup> (moyenne nat. : 114)

*Nb d'entreprises de plus de 20 salariés* : 16 855 entreprises de 0 à 9 salariés, 1562 entreprises de 10 à 49 salariés, 305 de 50 à 250 salariés, 41 entreprises de plus de 250 salariés. A ces chiffres s'ajoutent les 8372 artisans qui ont quasiment tous moins de 10 salariés.

*Part de résidences secondaires* : 5,4 % (source : INSEE, 2009)

*Taux FSN* : 47,4 % *Plafond FSN* : 439 €

*Lignes ADSL dégroupées* : 78,18 % *Lignes ADSL inférieures à 4 Mbps* : 84,2 % des lignes sont éligibles à une offre jusqu'à 2 Mbps, 81 % jusqu'à 4 Mbps, et 79,7 % jusqu'à 8 Mbps

### ARTICULATION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVÉES

*CCRANT* : 07/02/2014 *Consultation ARCEP* : achevée le 10/02/2014

*Conventions de déploiement sur le territoire* :

- signée le 11 mai 2012 entre Orange et le Conseil Général de la Côte-d'Or,
- signée le 9 décembre 2013 entre Orange et la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.

*Déploiements FttH d'initiative privée* : 72 communes (Orange, début en 2012), soit 54% des foyers

*Déploiements FttO d'initiative privée* : au moins 40 communes éligibles à une offre FttO Orange, sur la base de la réponse d'Orange à la consultation préalable lancée par le Conseil Général. Une offre FttO est possible pour l'ensemble du territoire, via l'offre de gros régulée par l'ARCEP, mais sur devis (concernant la section manquante à construire).

### OBJECTIFS DE COUVERTURE À LONG TERME (SDTAN)

*Adoption du SDTAN : délibérations successives du Conseil Général de la Côte-d'Or*

- les Axes Stratégiques le 30 mars 2012,
- la mise en œuvre des Axes Stratégiques le 19 octobre 2012,
- le projet de déploiement de la phase prioritaire le 29 mars 2013.

*Couverture* :

Initiative privée :

- 55,4% de la population située en zone AMII à horizon 2020,

Initiative publique :

- 7,6 % de la population située hors zone AMII à horizon 2017,
- 44,6 % de la population située hors zone AMII à horizon 2025, étant précisé que le taux de couverture en FTTH à l'horizon 2025 serait compris entre 98 et 100 % de la population.

**PROJET PHASE FSN – PÉRIODE DE 5 ANS 2013 – 2017**

*Coûts du projet :*

		Coût	Retenue forfaitaire	Assiette éligible	FSN	
					montant	%
<b>composante « collecte fibre optique »</b>						
<b>Réseau de collecte (opticalisation de NRA)</b>	17 NRA concernés	2 720 000 €	408 000 €	2 312 000 €	1 095 888 €	47,40%
<b>FTTCab</b>	181 NRA PRM (dont 20 en option)	27 150 000 €	4 072 500 €	13 685 000 €	6 486 690 €	47,40%
<b>composante « desserte FTTH/FTTO »</b>						
<b>FTTO</b>	20 sites	3 000 000 €	100 000 €	2 900 000 €	200 000 €	6,90%
<b>FTTH</b>	20 725 prises	31 999 400 €	8 290 000 €	23 709 400 €	9 098 275 €	38,37%
<b>Raccordements finaux</b>	14 507 prises (sur la base d'un taux de pénétration de 70% en 2024)	8 704 200 €	3 626 750 €	5 077 450 €	2 176 050 €	42,86%
<b>composante « desserte de bâtiments prioritaires »</b>						
<b>Majoration FTTH (bâtiments prioritaires)</b>	2 292 prises	sur la base d'un bonus de 439 € par prise			1 006 188 €	
<b>composante « inclusion numérique »</b>						
<b>Inclusion numérique (kits satellitaires)</b>	360 kits satellitaires	115 200 €	0 €	115 200 €	54 000 €	46,88%
<b>composante « études »</b>						
<b>Études</b>	Études accès infras mobilisables (dont celles de FT), études liées à la maîtrise d'œuvre, SIG	1 050 000 €	0 €	1 050 000 €	300 000 €	28,57%
<b>TOTAL</b>					20 417 091 €	
Bonus lié à l'exploitation pluri-départementale					3 062 564 €	
<b>TOTAL (y compris le bonus exploitation pluri-départementale)</b>					<b>23 479 655 €</b>	

*Les montants indiqués dans ce tableau sont entendus Hors Taxes.*

### *Notes sur les déploiements :*

La mise en œuvre du SDANT sera effectuée en trois phases :

- **2013-2017** : phase dite prioritaire de mise en œuvre du SDANT. La présente demande de financement au titre du FSN porte sur cette phase. Elle concerne 309 communes, celles qui souffrent aujourd'hui des plus grandes carences en matière d'accès à l'ADSL. Cette phase mixe les technologies en initiant le déploiement du FTTH sur 111 communes et en rapprochant la fibre optique jusqu'au cœur des bourgs via la montée en débit de l'ADSL pour 181 communes. Par ailleurs, 17 NRA qui ne sont pas opticalisés à ce jour seront reliés à la fibre optique (par conséquent, les communes sièges de ces NRA bénéficieront d'une élévation du débit ADSL). Cependant, hors zones AMII, ne seront pas traitées prioritairement les zones concernées par, d'une part, le plan dit GMUX conduit en propre par Orange (soit 30 bourgs), d'autre part, le programme NRA ZO du Conseil Général (soit 14 communes). Pour les foyers et professionnels qui n'ont pas d'autres moyens d'accéder à Internet, un programme de subventionnement de kits satellitaires est également mis en place par le Conseil Général.
- **2017-2020** : cette phase 2 vise les communes pour lesquelles le débit actuel est compris entre 2 et 4 Mb/s, soit près de 200 bourgs. Les 5 derniers NRA non opticalisés seront reliés à la fibre optique.
- **2020-2025** : cette phase 3 concerne les communes non traitées au titre des phases 1 et 2 et celles qui ont fait l'objet de la mise en place d'une solution de montée en débit dans le cadre de la phase prioritaire, soit 306 communes.

### *Porteur du projet (exerçant la compétence L1425-1) et maître d'ouvrage :*

Le Conseil Général de la Côte-d'Or porte le SDANT et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

*Montage juridique* : Le montage juridique est distinct selon la solution technique.

<b>FTTH</b>		<b>FTTCab</b>	
<b>Construction des réseaux</b>	<b>Exploitation et maintenance</b>	<b>Construction des réseaux</b>	<b>Exploitation et maintenance</b>
Sur la base de l'étude régionale d'ingénierie, un maître d'œuvre sera en charge de la définition d'un schéma d'ingénierie au stade de l'Avant Projet Détaillé permettant le lancement des marchés de travaux, par le Conseil Général.	A ce stade le mode d'exploitation – maintenance n'est pas arrêté. L'exploitation et la commercialisation du réseau à un niveau supra-départemental est une hypothèse privilégiée, même si la maîtrise d'ouvrage de la construction sera assurée par le Conseil Général.	Le Conseil Général assure la maîtrise d'œuvre de l'opération et réalise le schéma d'ingénierie en particulier via les informations préalables achetées auprès d'Orange. Le déploiement sera industrialisé et s'appuiera sur un processus définissant les différentes étapes, depuis la fiche navette dite de lancement jusqu'à celle relative à la mise en service commerciale. Les réseaux seront construits via des marchés de travaux.	L'exploitation et la petite maintenance des NRA PRM, suivant l'offre régulée, est confiée de fait à Orange. Un marché alloti sera lancé au sujet de la maintenance tant préventive que curative des NRA PRM et des liens optiques. Un SIG dédié à l'exploitation des fibres optiques et des nouveaux centraux sera mis en place (un prestataire extérieur serait sollicité).

*Plan de financement* :

	<b>coût total</b>	<b>Département</b>	<b>État (FSN)</b>	<b>Europe</b>	<b>Région</b>	<b>EPCI/Communes</b>
montant	74 738 800 €	34 759 145 €	23 479 655 €	7 500 000 €	7 500 000 €	1 500 000 €
%		46,51%	31,42%	10,03%	10,03%	2,01%

Les montants indiqués sont Hors Taxes. Le coût TTC de la phase prioritaire est estimé à 89 686 560 €. Le coût total comprend le raccordement final des prises FTTH et la desserte en FTTO de 20 sites, coûts ajoutés depuis le dépôt du dossier initial. Le montant du FSN inclut le bonus lié à l'exploitation pluri-départementale.

Les Communautés de Communes ou les communes seront sollicitées uniquement en cas d'intégration de communes supplémentaires dans la phase prioritaire du SDANT. Le nombre de communes supplémentaires a été estimé à 20.

*Calendrier des procédures (distinguer le cas échéant marchés de travaux et exploitation)* :

FTTCab

- marché de service « opérateur » lancé le 28 février 2014 et attribué en mai 2014,
- marché de travaux étalés de janvier à décembre 2015,
- marché de maintenance lancé en avril 2014 et attribué en mai 2014.

## FTTH

- marché de maîtrise d'œuvre lancé en juillet 2014 et attribué en octobre 2014,
- procédures liées aux marchés de travaux étalées de février à octobre 2015, réalisation des travaux de juillet 2015 à décembre 2016.
- exploitation (assurée par un délégataire) : 1er semestre 2015. Une discussion est actuellement en cours avec les Départements voisins afin de mutualiser l'exploitation et la commercialisation des réseaux FTTH.

### NOTES ET COMMENTAIRES (AUTRES)

- Existence d'un ou plusieurs RIP (collecte, WiFi...) :

La Région Bourgogne a déployé un réseaux Wimax via une délégation de service public de type concessive, d'une durée de 10 ans, attribué à Altitude Infrastructure en décembre 2008. A ce jour, environ 1 000 clients en Côte-d'Or sont raccordés via ce réseau, étant précisé qu'aucun Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) national n'est présent.

Le Conseil Général a déployé 10 NRA ZO et ainsi traité 14 communes, soit environ 3 200 lignes téléphoniques, dont 80 % qui disposent d'un accès ADSL jusqu'à 18 Mb/s dans le cadre d'une offre triple-play.

- Discussions pour une exploitation pluri-départementale

Une discussion est en cours notamment avec les autres Départements de la Bourgogne afin de mutualiser l'exploitation et la commercialisation des réseaux FTTH. Cette discussion est animée par le SGAR Bourgogne. Le Conseil Général de la Côte-d'Or, ainsi que les autres Départements bourguignons, ne s'interdisent cependant pas d'élargir cette mutualisation à d'autres territoires au-delà des frontières régionales.